DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE,
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Division de Caen

Hérouville-Saint-Clair, le 21 décembre 2004

Monsieur le Directeur
de l'Etablissement COGEMA
de La Hague
50444 BEAUMONT HAGUE CEDEX

OBJET : Contrôle des installations nucléaires de base.
Inspection n° INS-2004-COGLHF-0018 du 23 septembre 2004.
Alimentation en fluide. Electricité.

N/REF : DEP DSNR CAEN/2085/2004.

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié, et à l'article 17 du décret n° 93-1272 du 1er décembre 1993 modifié, une inspection annoncée a eu lieu le 23 septembre 2004 dans l'établissement COGEMA de La Hague.

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 23 septembre 2004 était une inspection à caractère général avec pour thème l'alimentation électrique de l'usine UP2 400. Elle a porté uniquement sur la centrale 15 kV. Le fonctionnement de l'installation actuelle depuis le réseau RTE jusqu'au sous poste 10-10 en fonctionnement normal et dégradé a été abordé. Les autres points regardés sont : l'interface entre le secteur industriel qui gère l'alimentation électrique (DI/PE) et les ateliers alimentés, l'exploitation des installations en cas de perte des alimentations électriques, la formation et l'habilitation du personnel DI/PE, la maintenance des générateurs électriques de secours et de troisième secours ainsi que la maintenance préventive des batteries associées au bâtiment CPC (Centrale de production de calories).

Globalement, les inspecteurs ont eu une bonne impression de l'exploitation DI/PE en ce qui concerne l'alimentation en électricité. Par contre, ils ont constaté la difficulté pour la Direction du maintien en conditions opérationnelles (DMCO) à retrouver les contrôles de maintenance réalisés et à expliquer certaines annotations sur les fiches de contrôle. Un constat notable a été rédigé à ce propos.

…/…

CITIS "Le Pentacle"
Avenue de Tsukuba
14209 Hérouville-Saint-Clair Cedex

www.asn.gouv.fr

A. Demandes d'actions correctives

A.1. Détecteur incendie

Dans le local onduleur du bâtiment CPC dédié au contrôle commande, la détection incendie au dessus de l'onduleur 101.1 n'est pas repérée par un numéro d'identification. De plus celle ci est mal accrochée au plafond.

Je vous demande d'identifier ce détecteur incendie et de le fixer correctement.

A.2. Batteries des moto compresseurs des groupes électrogènes de secours

Dans la salle des moto compresseurs destinés au démarrage des groupes électrogènes de secours, les batteries des moto compresseurs sont posées à même un platelage sans bac de rétention ni fixation.

Je vous demande de justifier l'absence de fixation des batteries et l'absence du bac de rétention sous ces batteries ou d'effectuer les corrections nécessaires.

B. Compléments d'information

B.1. Essai de perte totale d'alimentation électrique

Le dernier essai de perte totale d'alimentation électrique a eu lieu le 2 décembre 1999 dans le cadre du passage à l'an 2000. Après cet essai, riche en enseignements, vous vous étiez engagé lors de l'inspection du 12 janvier 2000 à refaire ce type d'essai avec une périodicité de deux ans. Près de cinq ans après, l'expérience n'a pas été renouvelée. Aujourd'hui avec la nouvelle organisation du site suite au projet SITOP, il conviendrait de tester de nouveau cette situation dégradée.

Je vous demande de confirmer votre intention de réaliser des essais périodiques de perte totale d'alimentation électrique sur l'Etablissement, de m'informer de la date du prochain essai, et de la périodicité qui sera retenue pour ce type d'essai.

B.2. Bilan de puissance

Toute évolution dans la distribution électrique est soumise à l'avis de DI/PE via la procédure : « demande de modification du bilan de puissance » HAG 0 0000 88 00450. Une note bilan de puissance des équipements repris en secours en cas de perte du 15 kV a été écrite en 1997, elle n'a pas été révisée pour prendre en compte les modifications des nouveaux ateliers.

Je vous demande de réviser la note bilan de puissance des équipements repris en secours en cas de perte du 15 kV qui date de 1997 en prenant en compte toutes les modifications effectuées depuis cette date.

B.3. Maintenance préventive et enseignements des essais périodiques de fonctionnement des groupes électrogènes de la centrale P0

Je vous demande de me communiquer en début d'année 2005, les enseignements que vous avez pu tirer pour 2004 des essais périodiques de fonctionnement des groupes électrogènes de la centrale P0. Ce retour d'expérience devra traiter des essais individuels et d'ensemble.

Les résultats des essais de maintenance préventive concernant l'huile du groupe électrogène de secours 15 kV DA4 n'ont pu être présentés le jour de l'inspection.

Je vous demande de me communiquer en début d'année 2005, les justificatifs de la réalisation de la maintenance préventive annuelle prévue dans le CDM HAG 04701985094300 CA15 CF27 DA4 (circuit de graissage EM 006) pour les années 2003 et 2004.

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur et par délégation,
le chef de division,

SIGNE

Olivier TERNEAUD

COPIES :

DGSNR/PARIS : M. le Directeur

DGSNR/FAR : 1ère sous-direction
4ème sous-direction

IRSN/FAR : M. le Directeur de la DSU

DSNR CAEN : Classement VDS
Chrono